

**Commission Permanente**  
**30 juin 2025**

**AMENDEMENT – Non au redémarrage de la centrale de Fessenheim**

**Rapport N° CP-2025-5-2-8**  
**N° applicatif 12702**

**Exposé sommaire**

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Fessenheim est engagée depuis de nombreuses années dans la mise en place et l'encadrement du projet de démantèlement comme le présent rapport d'activité 2024 de la CLIS le démontre.

En outre, depuis 2019, le département du Haut-Rhin et la Région Grand-Est portent un projet *"Pour l'avenir du territoire de Fessenheim"* qui vise à faire de celui-ci un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique. Par ce projet, l'Alsace regarde vers l'avenir et prépare la bifurcation écologique de son territoire avec une approche globale.

Par cet amendement, le Conseil d'Alsace réaffirme son soutien à cette démarche et refuse tout projet de réouverture de Fessenheim.

**Amendement**

**Dans le rapport, APRES** "Au vu de ce qui précède et du rapport d'activité 2024 de la CLIS de FESSENHEIM, je vous prie de bien vouloir me donner acte de la présente communication."

**RAJOUTER**

"- Au vu des travaux très aboutis de la CLIS au sujet du démantèlement et du projet "Pour l'avenir du territoire de Fessenheim" initié par le département du Haut-Rhin et la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace réaffirme son opposition à tout projet de réouverture et de redémarrage de la centrale de Fessenheim."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



**Florian KOBRYN**